

EDF lance avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse les travaux de renaturation de la Moyenne Romanche

Ces travaux seront lancés officiellement le 7 octobre 2021 à 14h, en présence de Marie-Noëlle Battistel, députée de la 4^{ème} circonscription de l'Isère, Laurent Roy, Directeur général de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Laurent Pérotin, Directeur d'EDF Hydro Alpes.

Après l'inauguration et la mise en service de la nouvelle centrale hydroélectrique de Gavet, qui augmente de 40% la production d'énergie propre et renouvelable issue de la Romanche, les projets de déconstruction des anciennes usines et de renaturation de la vallée prennent la relève.

En sa qualité d'industriel responsable, EDF s'est engagé à restaurer à l'état naturel 4 hectares terrestres et 1 hectare de zone aquatique pour redonner à cette vallée au passé industriel fort, un nouveau visage.

Suite à la mise en service en octobre 2020 de la nouvelle centrale de Gavet, les anciennes installations hydroélectriques de la vallée de la Romanche ont été mises définitivement à l'arrêt. Depuis, EDF a lancé le Projet Moyenne Romanche qui a deux objectifs majeurs : la restitution de la continuité écologique de la rivière en déconstruisant les aménagements inutilisés, dans le respect de la stabilité du lit de la Romanche, et la renaturation de la majorité des sites.

C'est la première fois qu'EDF engage une opération de déconstruction à l'issue de la mise en service d'un nouvel aménagement. Ce Projet Moyenne Romanche, EDF l'a préparé pendant une dizaine d'années, en concertation avec les collectivités, acteurs et habitants du territoire.

L'événement organisé le jeudi 7 octobre lance officiellement le début de la déconstruction des 5 barrages qui traversaient la rivière depuis le début du 20^e siècle.

Un projet, neuf chantiers

Pour retirer les anciens ouvrages hydroélectriques de la Romanche, EDF a « découpé » ce grand projet en 9 chantiers distincts. A l'heure actuelle, 6 chantiers ont déjà été attribués, principalement à des entreprises de la région. Ils concernent les barrages de l'Infernet, des Roberts, de Rioupéroux, des Clavaux, de Pierre-Eybessé ainsi que les centrales des Roberts, des Clavaux et de Pierre-Eybessé. Commencés au cours de l'année 2021, ces travaux seront tous terminés d'ici fin 2023.

Les dossiers des 3 autres chantiers sont encore en cours d'instruction par la préfecture, en concertation avec les collectivités locales. Cela concerne la centrale de Livet, le canal et la chambre de mise en charge de Rioupéroux et les conduites forcées et la centrale de Rioupéroux. Selon la complexité des scénarios retenus, il faudra compter environ 1,5 à 2 ans de travaux, à compter de leur date de lancement qui n'est pas encore déterminée.

Un nouveau visage pour la vallée

La déconstruction des centrales et barrages va profondément modifier les paysages de la vallée. A l'issue du projet, 5 hectares d'espaces vont être retrouvés : 4 hectares de terrain (après la déconstruction des bâtiments des centrales, des conduites forcées et des canaux) et 1 hectare en rivière (après la déconstruction des barrages, des prises d'eau et des seuils).

La vallée sera plus verte : la majorité des sites feront l'objet d'une renaturation dans le respect du label "végétal local". Des graines et des plants ont été récoltés dans un périmètre de 25 km autour des anciens aménagements

et seront ainsi replantés dans leur environnement originel, ce qui permettra d'éviter le développement d'espèces exotiques envahissantes. Cette démarche va assurer une stabilité écologique et redonner un élan à la biodiversité.

La rivière sera restaurée : le démantèlement des seuils et l'élargissement des berges vont augmenter la surface aquatique d'1 hectare. L'ensemble sera végétalisé avec des plants choisis pour les qualités de leur réseau racinaire qui contribuera à stabiliser les berges.

La continuité piscicole sera rétablie : avec la déconstruction des cinq barrages et de leurs seuils en rivière, les poissons pourront remonter librement la Romanche ! Une rampe en enrochement sera réalisée au niveau du barrage des Clavaux car la hauteur du seuil aurait constitué un obstacle trop important pour les poissons. Cette rampe empêchera également le creusement du lit de la Romanche et l'érosion des berges.

Des nouveaux usages pourront émerger

La disparition des anciens ouvrages va libérer des espaces dans cette vallée étroite déjà occupée par de nombreuses infrastructures. Cela offrira des opportunités aux acteurs du territoire pour développer des projets susceptibles de renforcer l'attractivité de la vallée.

Parmi les perspectives évoquées, la création d'une voie verte reliant l'Oisans à Grenoble est portée par la Communauté de Communes de l'Oisans. Elle devrait emprunter une partie des espaces libérés par la déconstruction des conduites forcées des Clavaux, par le canal de Rioupérroux, etc.

Autre projet : la requalification du hameau de Rioupérroux. La déconstruction possible du canal, de la chambre de mise en charge et des conduites forcées donnerait l'opportunité à la commune de repenser ce quartier.

À l'issue de toutes ces opérations, l'image de la vallée sera valorisée. Son attractivité contribuera à l'accueil de nouvelles activités économiques et touristiques.

Le patrimoine remarquable est conservé

La centrale des Vernes, classée Monuments Historiques depuis 1994, est conservée pour témoigner du passé industriel de la vallée. Le bâtiment appartient à l'État, sa gestion a été confiée à la Communauté de Communes de l'Oisans. Des réflexions sont en cours entre différents acteurs locaux pour l'intégrer dans un projet touristique et culturel.

D'autres traces du passé devraient être conservées, tel qu'un tronçon de 70 mètres de conduite forcée à l'aval du barrage des Clavaux ou des pylônes typiques de l'époque des débuts de l'hydroélectricité. Ces éléments à intérêt patrimonial devraient être visibles le long de la future voir verte, l'occasion pour les passants de faire une pause culturelle !

Les travaux en rivière sont en partie financés par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

A l'initiative d'EDF, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de bassin et la direction régionale de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) sont partenaires d'une convention d'objectifs 2019-2024 pour la préservation et la restauration de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse. Cette convention d'objectif se décline par l'élaboration de contrats régionaux sur une période de 3 ans qui définissent un programme d'actions sur lequel EDF et l'Agence de l'eau s'engagent mutuellement. Les actions engagées grâce à l'action d'EDF et de l'Agence de l'eau contribueront à l'atteinte du bon état des rivières exigé par la directive cadre européenne sur l'eau.

ANNEXES – Le déroulé des chantiers de déconstruction

Les travaux en rivière

Les travaux en rivière sont planifiés entre les mois d'octobre et d'avril : c'est la période dite d'étiage (basses-eaux). À l'issue des travaux, la rivière aura retrouvé son aspect d'origine. C'est un aspect environnemental important pour EDF et des partenaires comme l'Office français pour la biodiversité ou l'Agence de l'eau qui finance une partie des travaux en rivière.

1. Etudes préalables

Depuis 2010, EDF s'est entouré d'experts afin de s'assurer que les barrages pouvaient **être déconstruits sans impacter le passage des crues et sans provoquer le creusement du lit de la Romanche**. Une étude des experts de l'université de Liège a montré que les seuils peuvent être entièrement arasés (hormis celui des Clavaux) et que les prises d'eau peuvent être renaturées en toute sécurité, sans impact sur le lit du cours d'eau. Elle a indiqué les endroits où EDF doit élargir les berges pour réduire la vitesse de l'eau et ceux où les berges doivent être renforcées par des enrochements. C'est elle encore qui a indiqué que le seuil des Clavaux doit ne pas être entièrement retiré et qu'une rampe doit y être construite pour atténuer la force de l'eau et la déclivité de la pente, tout en permettant la remontée des poissons, notamment de la truite fario.

2. La sécurisation de l'accès à la rivière

La situation de certains barrages va impliquer que les travaux auront lieu en demi-rivière, tantôt sur une rive, tantôt sur l'autre. Pour isoler la zone de chantier de l'eau de la rivière, des batardeaux seront mis en place afin d'assécher la rive concernée pour pouvoir effectuer les travaux à sec.

3. La déconstruction de structures des barrages et des prises d'eau

Tout d'abord, les équipements métalliques (vannes, dégrilleurs, passerelles...) seront retirés. Puis, les murs et les maçonneries seront déconstruits. L'ensemble est remblayé et les berges reprofilées pour revenir à un aspect plus naturel.

4. La stabilisation des berges

La priorité d'EDF est de garantir leur stabilité des berges. Des **berges seront élargies** à certains endroits : l'eau aura plus de place, passera moins vite et sera moins agressive.

Des enrochements libres seront positionnés sur les berges ; les enrochements "liaisonnés" (fixé avec du béton) seront peu nombreux, sauf à Rioupéroux étant donné la proximité de la RD 1091.

5. La végétalisation des berges

Les berges seront **végétalisées avec des plants** et des branches utilisées comme boutures, appelées plançons. Ils ont été choisis pour les qualités de leur réseau racinaire qui contribuera à stabiliser les berges.

> La rampe en enrochement au barrage des Clavaux

Le seuil du barrage des Clavaux fait exception : c'est le seul qui ne sera pas entièrement supprimé. C'est même le seul ouvrage qui sera "construit" au cours du démantèlement. **La rampe sera formée de gros blocs de roche**, certains liaisonnés et d'autres libres. Son design a été conçu avec l'Agence de l'eau et l'Office français pour la biodiversité.

À cet endroit, la vitesse de l'eau et les débits sont très importants. La rampe en enrochement empêchera l'érosion des berges et le creusement du lit de la Romanche.

De plus, la hauteur du seuil constitue un obstacle pour les poissons. La rampe en enrochement formera une rivière artificielle avec une pente suffisamment douce et rugueuse pour que les poissons puissent remonter le cours d'eau malgré le dénivelé.

La déconstruction des centrales

Le démantèlement se déroule en cinq étapes chronologiques.

1. Le curage rouge

Terme employé par les démolisseurs et les déconstructeurs, il s'agit de **retirer méticuleusement les matières et produits dangereux** : plomb, huiles, hydrocarbures... Les conduites et pièces métalliques recouvertes de peinture susceptible de contenir de l'amiante sont découpées puis transportées vers un site spécialisé où elles sont décapées en sécurité. Leur acier sera ensuite valorisé.

2. Le curage vert

Au cours de la deuxième étape, est **retiré tout ce qui est "recyclable"**. Les usines sont entièrement vidées, les groupes de production sont retirés. Ce curage minutieux optimise la récupération et la valorisation de tous les métaux : acier, laiton, cuivre...

3. La démolition

C'est l'étape la plus visible. Les structures, principalement **les bâtiments des usines, sont démolies**. La ferraille présente dans les bétons est triée, récupérée et transportée vers des sites spécialisés où elle sera valorisée. Pour éviter l'émission de CO2 générés par des allers-retours de camion et limiter les nuisances pour les riverains, les "déchets inertes" (débris de béton, pierres maçonnées...) sont réutilisés sur site pour remblayer les terrains.

4. Le remblaiement

Les fondations des usines sont conservées. Les vides laissés par le retrait des matériels, des structures et les groupes de production seront **remblayés avec les morceaux de pierre et de béton issus de la démolition** des bâtiments. Si leur quantité est insuffisante, les remblaiements seront complétés par le marnage issu du percement par le tunnelier de la galerie du nouvel aménagement, stockés en amont et en aval de Livet-et-Gavet. Avec ce réemploi de matériaux, les remblaiements sont réalisés en circuit court.

5. La renaturation

Des travaux de terrassement sont réalisés pour niveler les terrains sur près de 4 hectares. Sur leur surface en terre végétale, EDF va procéder à une **renaturation en respectant le label « végétal local »**. Seules des espèces issues de la vallée seront mises en terre, ce qui favorisera la biodiversité et la stabilité écologique dans la zone. EDF a confié la récolte des graines et des plantes locales à l'Office national des Forêts (ONF). Des graines et de jeunes plants (noisetiers, cerisiers de Sainte-Lucie, bourdaine, houx, sureau noir...) ont été prélevés dans un périmètre de 25 km autour des cinq anciennes centrales.

Rien ne se perd, tout se recycle !

Tous les chantiers commenceront par une opération de dépollution. Les produits dangereux (plomb, amiante...) et polluants (huiles industrielles, hydrocarbures...) seront retirés de façon méthodique et minutieuse. Les matériaux qui les contiennent seront transportés dans les locaux des entreprises spécialisées qui vont les dépolluer puis qui revaloriseront leur matière.

Toutes les parties métalliques retirées seront acheminées vers des centres de tri et de recyclage.

Au cours de la démolition, les ferrailles et gravats seront soigneusement séparés et triés pour être revalorisés.

Les gravats inertes seront réutilisés sur place pour combler les sous-sols et les vides créés par la déconstruction. La réutilisation sur place, en circuit court, de ces matériaux inertes permettra d'éviter également de nombreuses rotations de camions avec les désagréments pour les riverains, et les émissions de CO2 associées.